LIVRE BLEU 2022

22 SOLUTIONS POUR

ENJEUX ET PROPOSITIONS

FEP
Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés

LE MONDE DE LA PROPRETÉ
Des acteurs engagés

LA PROPRETÉ EN CHIFFRES

550 000 emplois
105 000 emplois nets créés en 10 ans

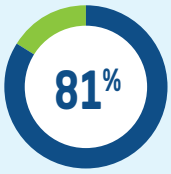

de CDI

16 mds d'€
de chiffre d'affaires

des entreprises
ont moins de 20 salariés

Près de
14 000 entreprises
emploient au moins 1 salarié

des salariés
travaillent dans plusieurs entreprises

Plus de
50% des salariés
travaillent 24H/semaine ou plus

Plus de
6 000
personnes en formation initiale

La Branche investit tous les ans
100 M d'€
dans la formation, la RSE, la prévention des risques professionnels

64% de femmes

Ce Livre Bleu constitue l'expression des enjeux et des propositions des professionnels d'un secteur d'activité souvent qualifié, à tort, d'invisible mais pourtant si indispensable pour la continuité de l'activité économique et sociale de notre pays.

Ce Livre Bleu est dédié à l'ensemble de ces femmes et de ces hommes qui, par milliers, contribuent chaque jour, à faire de notre pays une Nation moderne et performante où les relations humaines doivent rester au cœur l'action citoyenne.

ÉDITO

PHILIPPE JOUANNY,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ, D'HYGIÈNE ET SERVICES ASSOCIÉS (FEP)

Des bureaux aux salles blanches, en passant par les transports, les établissements de santé, les chaînes de productions, les commerces et la distribution, l'expertise et le savoir-faire des entreprises de propreté permettent à chacun d'évoluer et de travailler quotidiennement dans des conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire satisfaisantes. Ces professionnels garantissent, par leurs interventions, la continuité des activités économiques et sociales sur tout le territoire dans l'intérêt de la Nation. Ces femmes et ces hommes contribuent à la qualité de vie au travail de tous les salariés ainsi qu'à la performance globale des clients.

La crise sanitaire en a été un révélateur. L'enquête, réalisée par l'Institut BVA, souligne que, pour 87% des actifs, la propreté et l'hygiène sont des critères déterminants pour assurer leur santé et leur sécurité au travail. Deux français sur trois considèrent que leur exigence a augmenté en particulier dans les transports, les commerces, les établissements de santé, les écoles et les crèches.

Depuis plus de 10 ans, le secteur de la propreté développe une stratégie RSE pour renforcer le développement économique et social des entreprises tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). L'aspect social en est un pilier majeur dans un secteur de services à forte intensité de main-d'œuvre où la bonne santé des entreprises repose sur le professionnalisme et la compétence des salariés. Aussi, la branche accorde une importance stratégique aux politiques sociales, à l'inclusion des personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'intégration des publics éloignés de l'emploi. Cette implication s'illustre aussi dans la formation de jeunes et d'adultes, la promotion de nouveaux modèles d'organisation du travail, dans l'innovation technique et sociale.

> *La Propreté : un acteur stratégique de la continuité économique et sociale.*

Depuis plusieurs années, la FEP a également initié une démarche innovante à l'attention des clients privés et publics. En accompagnant, par de l'information et de l'outillage pratiques, les acheteurs privés et publics dans leur démarche d'achat, la profession souligne régulièrement la nécessité d'un achat plus responsable. Parce que les conditions d'exercice, le temps de travail notamment, sont essentiellement déterminées par les choix des clients, la fédération a organisé une Conférence de

Progrès, le 8 septembre 2021 à Paris, sous le parrainage du Gouvernement. Cet événement, en présence d'Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a abouti à la signature d'une déclaration commune des partenaires sociaux et à une charte d'engagements avec deux principaux réseaux d'acheteurs et de clients (Conseil National des Achats et l'Association des directeurs de l'environnement de Travail - ARSEG).

> *Ce Livre Bleu est également un miroir : celui des principaux enjeux et problématiques rencontrées par les entreprises de services.*

Comme tous les cinq ans et à l'occasion de l'année électorale de 2022, la FEP adresse aux décideurs publics d'aujourd'hui et de demain son Livre Bleu proposant « 22 solutions pour 2022 ». Il s'agit là de la contribution au débat public de la fédération et de ses adhérents qui dresse des orientations et des mesures tantôt générales, tantôt précises. Ce Livre Bleu est également un miroir : celui des principaux enjeux et problématiques rencontrées par les entreprises de services. Il est un outil à destination des décideurs publics qui souhaiteraient agir, avec nous, pour favoriser l'emploi, l'inclusion, la compétitivité et améliorer durablement les conditions d'exercice de nos entreprises et celles de l'ensemble des salariés. La stratégie sectorielle RSE qui s'articule autour de trois axes* constitue le socle commun à l'ensemble des propositions déclinées dans le présent Livre Bleu.

Avant de préciser les thèmes de ce Livre Bleu 2022, il nous semble important de rappeler deux principes. Tout d'abord, les branches professionnelles, comme celle de la propreté, devraient être sollicitées systématiquement dans les réflexions préalables aux réformes législatives et mesures réglementaires, aux mesures d'ordre économique, sociale et fiscale. De plus, il nous apparait comme indispensable de reconnaître l'expertise métier du secteur de la propreté dans le champ des enjeux de santé publique et de sécurité sanitaire (hygiène des lieux accueillant du public et des lieux de travail, protocole de désinfection...). Les 22 solutions, qui constituent ce Livre Bleu, s'articulent autour de trois thèmes :

1. agir pour l'attractivité, l'emploi et la formation dans le secteur de la propreté, de l'hygiène et des services associés ;
2. agir pour favoriser la compétitivité des entreprises et le développement de l'emploi ;
3. agir pour adopter une nouvelle approche des marchés.

Je souhaite vivement que cette contribution reçoive une écoute attentive et un écho favorable auprès des acteurs nationaux et territoriaux pour améliorer durablement les conditions de réalisation de nos prestations, essentielles pour envisager la pérennité de nos entreprises, vecteurs d'emplois non délocalisables pour l'économie de demain.

Je suis convaincu qu'avec vous, représentants et acteurs de nos territoires, nous pouvons agir, dès maintenant, pour « changer la donne durablement ».

* (Axe 1) Agir pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des femmes et des hommes de la propreté, (Axe 2) Agir pour lutter contre le réchauffement climatique, (Axe 3) Agir pour satisfaire les clients et améliorer l'hygiène et le quotidien des personnes présentes sur les sites (collaborateurs, clients, usagers, etc.).

AGIR

POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'EMPLOI ET LA FORMATION DANS LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DE L'HYGIÈNE ET DES SERVICES ASSOCIÉS

Des métiers porteurs insuffisamment valorisés avec des difficultés structurelles de recrutement

Les métiers de la propreté offrent des perspectives d'emploi et des évolutions de carrière dans des entreprises de toutes tailles. Ces emplois font appel à de vraies compétences tout en restant accessibles à des personnes sans diplôme, qui vont être formées et qualifiées via les dispositifs de la Branche, notamment les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) /Titres à Finalité Professionnelle (TFP), et la filière diplômante. Alors que de nombreux demandeurs d'emplois, jeunes ainsi que les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour s'insérer dans la vie active, les entreprises de propreté ne parviennent pas à pourvoir leurs emplois. Un constat qui peut s'expliquer notamment par plusieurs raisons :

- les acteurs de l'orientation, de l'Education nationale et de l'insertion ont une connaissance insuffisante de ce secteur et des évolutions professionnelles qu'il offre ;
- une méconnaissance par le grand public, considérant ces métiers comme ne nécessitant pas de qualification et les identifier comme des métiers de transition ;
- des contraintes de la part des clients générant des organisations de travail atypiques et parfois peu attractives (temps partiel, horaires décalés ...) ;
- un nombre important de jeunes sortis du système scolaire sans maitrise des savoirs de base.

Une réforme de la formation professionnelle au détriment des salariés et générant de la complexité

L'inadéquation de certains dispositifs de formation professionnelle au secteur ainsi que la complexité de l'organisation et de la coopération entre les opérateurs (Pôle emploi, OPCO, organismes de formation, entreprises, etc.) engendrent des délais de mise en œuvre des dispositifs trop longs, voire parfois l'absence de mobilisation de certaines ressources (ex : application CPF pour des publics en situation d'illettrisme).

Une partie significative de la contribution à la formation professionnelle est orientée par l'Etat via France Compétences à la formation des demandeurs d'emploi au détriment de la formation des salariés. Le grand nombre de branches rattachées à un même opérateur de compétences rallonge les mises en œuvre opérationnelles des dispositifs et engendre une forte complexité dans la gestion au détriment du développement des compétences et de l'employabilité des salariés. Ainsi, les engagements de la loi de septembre 2018 visant à positionner les branches comme actrices majeures des politiques d'emploi et de formation sont détournés en raison de l'imposition de nouvelles règles via des décisions de France Compétences, des décrets et des arrêtés modifiant profondément les garanties initiales.

NOS PROPOSITIONS

Développer l'emploi par une valorisation des métiers de la propreté par les acteurs de l'orientation et de l'insertion auprès des publics (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation d'handicap…) et renforcer l'accompagnement des entreprises par Pôle emploi.

1 **Demander aux acteurs de l'orientation, de l'Education Nationale et de l'insertion de participer davantage à la valorisation de notre secteur professionnel,** en recherche de recrutement de jeunes et d'adultes notamment via l'alternance (apprentissage…).

2 **Obtenir une qualification plus précise par les services de Pôle emploi** des profils des jeunes et demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer notre profession et faciliter la mise **en place, par les acteurs régionaux, des plateformes dédiées à l'emploi pour les secteurs à forte intensité de main d'œuvre**.

Développer les compétences des jeunes, des demandeurs d'emplois, des salariés grâce à un système de formation professionnelle continue et initiale plus efficient.

3 **Orienter davantage les moyens financiers de France Compétences vers la formation des salariés**, garantir le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation au coût réel et engager une simplification du dispositif Pro A et de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

4 **Allouer des fonds spécifiques supplémentaires de la part de France Compétences aux secteurs** investissant dans la maitrise des savoirs de base pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme.

5 **Engager une révision du système des entretiens professionnels, des bilans à 6 ans** et des abondements correctifs CPF pour les salariés multi-employeurs pour éviter la multiplicité des entretiens et des abondements correctifs surdimensionnés.

AGIR

POUR FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Un environnement juridique et économique aléatoire et insécurisant

Les nouveaux dispositifs normatifs se révèlent difficiles à appréhender pour les entreprises (prévention des risques professionnels, transition énergétique...) et des lourdeurs administratives compromettent la visibilité des entreprises en les plaçant dans une insécurité juridique constante. Les entreprises, en particulier les TPE-PME, sont pénalisées dans leur performance économique et sociale et s'exposent à des risques de redressement de l'administration et de contentieux en cas de manquement. De nombreux rapports soulignent la nécessité de simplifier et de stabiliser davantage les normes, comme la proposition de R. Badinter et A. Lyon-Caen en 2015 sur le champ du Code du travail, mais restent sans portée.

Malgré les efforts consentis par les acteurs de la branche pour valoriser et rendre les métiers attractifs, ce secteur de service à forte intensité de main d'œuvre peine à trouver des candidats. Il est indispensable de permettre aux entreprises d'utiliser des outils facilitant leur gestion des ressources humaines comme avec le CDD multi-remplacement pour lequel le prolongement de l'expérimentation est crucial. En outre, le poids des impôts et cotisations constitue un frein majeur dans ce secteur caractérisé par des marges faibles. Dans une branche intégratrice comme celle de la propreté, les évolutions conjoncturelles, les politiques de bas prix pratiquées par les donneurs d'ordre renforcent la nécessité d'allègements de charges type Réduction Fillon permettant directement la création ou le maintien d'emplois.

Renforcer la place des branches professionnelles

Le rôle de la branche est essentiel et doit être préservé, qu'il s'agisse de son pouvoir normatif ou de régulateur de la concurrence dans un contexte de transfert conventionnel avec la garantie d'emploi*. La branche se doit de définir les conditions d'emploi et de travail des salariés et les garanties qui leur sont applicables afin de construire un socle minimal conventionnel commun, en tenant compte des spécificités du secteur, auquel il ne peut être dérogé que dans un sens plus favorable. Les partenaires sociaux déplorent la réduction du champ de la primauté de la branche, effet de l'inversement de la hiérarchie de norme des ordonnances Travail de 2017 sur certains thèmes et refusent les interventions législatives dans leurs champs de compétences.

La Conférence de Progrès du 8 septembre 2021, organisée sous le parrainage du gouvernement et en présence de la Ministre du Travail, des partenaires sociaux, des représentants des réseaux de clients privés et publics, a mis un coup de projecteur sur cette profession, souvent invisible, et lancé une nouvelle dynamique. La branche, qui se caractérise par un dialogue social mature, responsable et continu, poursuit ses engagements avec notamment des négociations prédéfinies en matière de travail à temps partiel (horaires décalés et /ou fractionnés, travail en journée...).

**article 7 de la Convention Collective Nationale de la Propreté et des services associés*

NOS PROPOSITIONS

6 Généraliser le processus d'évaluation avant toute nouvelle mesure législative et simplifier, notamment, le Code du travail en mettant en place le Comité dédié initié par la loi Travail de 2016 afin d'alléger les obligations des entreprises sur le plan collectif, de relever notamment le seuil des effectifs de 50 à 100 salariés.

7 Alléger la pression fiscale actuelle pour préserver l'emploi et la visibilité des entreprises en réhaussant le plafond de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 500 000 € à 1 million d'euros.

8 Soutenir les branches des métiers de la continuité économique, en maintenant sur la durée le niveau des politiques d'allègements de charges (réduction Fillon), en amorçant la baisse des impôts de production avec la suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée et en pérennisant les dispositifs de soutien à l'emploi (prime PEPA...).

9 Relancer le dispositif CDD multi-remplacement permettant de conclure un seul contrat à durée déterminée (CDD) pour remplacer plusieurs salariés absents, réduisant ainsi le recours aux contrats courts.

10 Contenir l'évolution des réglementations sur le reporting extra financier : les indicateurs demandés dans ce cadre doivent rester des indicateurs de pilotage utiles à l'entreprise et en lien avec les enjeux RSE du secteur auquel elle appartient.

AGIR

POUR ADOPTER UNE NOUVELLE APPROCHE DES MARCHÉS

Des pratiques d'achat au détriment de la valeur de la prestation

Les marchés de propreté ont eu tendance historiquement, sous l'effet d'une dynamique d'externalisation des prestations qui s'est souvent accompagnée de massification des marchés, à être considérés par les acheteurs publics et privés comme des sources potentielles de réduction des coûts. Cette tendance forte entraîne des logiques d'achat au moins-disant au détriment de la valeur de la prestation et de la reconnaissance des entreprises de propreté qui œuvrent au quotidien. A cela s'ajoutent, ces dernières années, des exigences toujours plus fortes des acheteurs en termes de RSE et de mieux-disant technique, social et environnemental, tout en recourant le plus souvent, de manière systématique, au moins-disant en termes de prix.

Conformément à ce qui a été communément admis lors de la Conférence de Progrès, du 8 septembre 2021, en présence de toutes les parties prenantes, les acheteurs publics (25% du CA du secteur), loin d'être toujours exemplaires en la matière, ont une responsabilité particulière pour pouvoir « changer la donne » et rompre avec les logiques qui conduisent à ces injonctions paradoxales. Ce service stratégique, essentiel et « sur-mesure », ne peut être acheté comme un produit. Largement plébiscité et mis en lumière par la conjoncture sanitaire actuelle, la propreté et l'hygiène agissent pour la continuité économique, la performance globale des clients publics et privés et la santé et le bien-être des personnes présentes sur les sites qu'ils s'agissent de lieux de travail ou de vie (transport, commerce...).

Un achat efficace et responsable, au juste prix

Une nouvelle approche des marchés est aujourd'hui nécessaire. Elle consiste à rompre avec les logiques qui conduisent souvent au choix du moins-disant, pour au contraire promouvoir un achat efficace et responsable des prestations, au juste prix. Cela passe par la reconnaissance de tous les bénéfices apportés par le secteur aux clients publics et privés : hygiène et santé des occupants, cohésion et qualité des relations au travail et du climat social, attractivité, qualité et sécurité de la production des biens ou services délivrés, performance globale, gestion des ressources et du patrimoine. Cette reconnaissance durable de la contribution des entreprises de propreté doit s'accompagner d'une réelle prise en compte des prestations de propreté lors de la conception, de la réhabilitation ou de la rénovation des bâtiments à la fois pour assurer leur durabilité et les bonnes conditions d'exercices des professionnels de la propreté.

Dans ce cadre, les décideurs publics ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à cette reconnaissance économique et sociale du secteur de la propreté. Par l'autorité qu'ils peuvent exercer sur les acheteurs publics, ils disposent d'un levier pour permettre plus d'exemplarité sur l'ensemble des marchés (les marchés privés ont tendance à calquer leurs pratiques d'achat sur celles du public) et sont essentiels sur les territoires pour accompagner les dynamiques de progrès impulsées par la branche, développer une logique plus servicielle plaçant le bénéficiaire final au cœur de la prestation, en encourageant notamment la mise en place du travail en continu et/ou en journée lorsque les sites s'y prêtent, etc. Par ailleurs, le législateur peut contribuer, par les leviers juridiques ad hoc, à apporter plus de transparence dans la commande publique notamment en matière d'allotissement mais aussi en encadrant davantage les labels et méthodes de notation des prestataires en matière de RSE.

NOS PROPOSITIONS

DEMANDES À DESTINATION DU LÉGISLATEUR :

11 Créer une instance de dialogue permanent sur la commande publique entre les représentants des acheteurs publics et les fédérations professionnelles en créant notamment, au sein de l'Observatoire économique de la commande publique (OECP), des sections de travail dédiées aux segments d'achat les plus importants.

12 Encadrer et limiter les labels et méthodes d'évaluations et de notation internes et externes sur les marchés en matière de RSE : obligation de transparence sur la notation, prise en compte des enjeux sectoriels, instauration d'un principe d'équivalence entre les systèmes d'évaluation ou de notation externes valables sur les marchés, prise en charge des coûts par le client....

13 Légiférer en matière de transparence de la commande publique :
• rendre transparentes dans les marchés publics les méthodes de comparaison des offres afin de garantir cette transmission systématique d'information utile pour élaborer les meilleures offres.
• justifier le choix d'allotissement dans l'ensemble des marchés publics sous procédure formalisée en distinguant les marchés lorsque les prestations sont distinctes afin de permettre pleinement l'accès à la commande publique des entreprises locales.

14 Légiférer pour imposer dans les marchés privés de services à forte intensité de main d'œuvre l'obligation de tenir compte des variations dues à l'inflation : ces entreprises sont directement soumises à des variations de coût liées notamment aux évolutions salariales réglementaires et conventionnelles et d'une manière globale aux importantes variations liées à l'inflation. L'absence de prise en compte de ces variations et le maintien sans condition de prix fermes place les entreprises prestataires dans une situation ingérable.

15 Imposer l'extension du périmètre des bénéficiaires des programmes d'actions définis dans le plan de mobilité employeur pour qu'ils incluent les déplacements des prestataires de service régulièrement présents sur le site concerné, tels que les entreprises de propreté.

16 Ajouter l'exception des métiers de services au paragraphe III de l'article L442-8 du Code de commerce pour interdire, dans ce domaine, les enchères à distance inversées : le recours aux enchères par un acheteur avec l'objectif d'obtenir le prix le plus bas de ses prestataires de service s'oppose à la nécessaire prise en compte de la complexité de ce type de prestation et aux garanties d'emploi conventionnelles.

RECOMMANDATIONS À DESTINATION DE L'ETAT DANS SON RÔLE D'ACHETEUR PUBLIC :

17 Proposer l'organisation de prestations en continu et/ou en journée, lorsque cela est possible, (étude de faisabilité, analyse des usages et des sites, formation et communication en direction des bénéficiaires, etc.) dans une dynamique partenariale en s'appuyant notamment sur la clause proposée par la branche professionnelle.

18 S'appuyer sur l'expertise et les travaux de la profession rassemblés sur le site de référence achat-proprete.com pour élaborer des appels d'offres adaptés tenant compte des spécificités du secteur, notamment sur la prise en compte de la reprise du personnel dans le cadre d'une clause sociale ou au moment du renouvellement des marchés.

19 Favoriser dans la notation des offres les critères qualité en faisant prévaloir le critère technique à hauteur de 60% dans une logique de « mieux disant » plutôt que de « moins-disant ».

20 Prendre pleinement en compte dans les aspects techniques, le fait que les entreprises de propreté sont des prestataires de services centrés sur le résultat et ne pas réduire ces prestations à un nombre d'heure incompatible avec la détermination de l'offre la « mieux-disante ».

21 Prendre en compte les enjeux RSE sectoriels en s'appuyant sur le référentiel RSE des entreprises de propreté, attesté en cohérence avec l'ISO 26000 ayant fait l'objet d'une large consultation des parties prenantes de la profession.

RECONNAITRE

LES SERVICES INSTITUTIONNELLEMENT

La crise sanitaire a révélé le caractère stratégique de la propreté et de l'hygiène pour la continuité de l'activité économique et sociale alors même qu'un certain nombre de risques sécuritaires, climatiques et environnementaux menacent de s'amplifier. Dès lors, les décideurs publics et les représentants des territoires ont la possibilité de se saisir des enjeux et solutions déclinées dans le présent Livre Bleu.

Le secteur de la propreté fait encore l'objet d'une injonction paradoxale entre sa valeur d'utilité avérée et ses formes insuffisantes de reconnaissance sociale et économique. Des entreprises de propreté à qui l'on exige toujours plus d'un point de vue social, environnemental, technique et innovationnel, subissent en même temps une pression concurrentielle conduisant à retenir le moins-disant en termes de prix et de facto à des impasses socio-économiques dont l'impact dépasse notre secteur. C'est parce que les acheteurs publics ont une responsabilité singulière, qui va au-delà de leurs propres marchés, qu'ils se doivent de jouer leur rôle d'exemplarité. Le législateur doit pouvoir intervenir pour réguler l'ensemble des marchés, y compris privés.

Positionner la branche comme partenaire incontournable des politiques publiques dans une relation constructive pour agir pour l'attractivité, l'emploi et la formation dans le secteur de la propreté et des services associés est aujourd'hui indispensable.

De même, qu'il apparait essentiel d'agir en faveur d'une dynamique sociale et fiscale afin de favoriser la compétitivité des entreprises et le développement de l'emploi. Ne l'oublions pas : ces entreprises intègrent de nouveaux profils, forment des publics issus d'horizons divers et souvent éloignés de l'emploi, et s'inscrivent pleinement dans la société de la connaissance et de l'innovation pour développer de nouveaux services et permettre un fonctionnement optimisé de l'économie, dans la cohésion sociale, l'équilibre environnemental et la santé publique.

La France de demain a vocation à reterritorialiser un certain nombre d'activités, à rapprocher les systèmes de production et de consommation, à développer des approches de proximité, plus sûres, pour garantir l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses populations ; cette France aura besoin des entreprises de propreté qui ont su s'adapter et accompagner les transformations de la société et qui sont devenues au fil de la dernière décennie, une part non négligeable, professionnelle et pour tout dire incontournable des services, par la force d'un secteur à forte densité de capital humain s'orientant désormais vers de nouveaux modèles de business multi services.

DANS CE CONTEXTE, IL N'EST QUE TEMPS DE :

22 **Créer un interlocuteur gouvernemental unique des entreprises de services avec un Ministère dédié et de plein exercice** constitue une solution de gouvernance et de bon sens dans un paysage institutionnel trop éclaté.

87% des actifs

considèrent
LA PROPRETÉ ET L'HYGIÈNE
comme DÉTERMINANTES
pour leur santé et sécurité
au travail ...
alors **RÉAGISSEZ** !

ACHAT PROPRETÉ

Pour un achat de propreté efficace et responsable

Clauses et articles types « clés en main »

Informations pratiques

Recommandations et conseils

Foire aux questions

Rendez-vous sur :
achat-proprete.com

Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés
34, boulevard Maxime Gorki - 94808 Villejuif Cedex - Tél : 01 46 77 68 00
www.monde-proprete.com